



économie

Unies pour aider les entreprises en difficulté

Châteauroux Métropole et l'association Égée ont signé une convention pour mieux anticiper les défaillances des PME, commerces et artisans.

Une convention de plus, pourrait-on dire. Pas vraiment. « C'est un projet intéressant qui vise à accompagner les entreprises en difficulté. Il y a longtemps que nous côtoyons l'association Égée qui a une solide expérience dans ce domaine », reconnaît Gil Avérous, président de Châteauroux Métropole.

L'association et l'Agglomération sont désormais unies par une convention, signée mardi, qui permet à Égée de faire face à hauteur de 200 € par dossier d'aide aux entreprises. « Un programme que nous menons depuis 2011 », explique Jean-Michel Fauconnier.

Comment va mon entreprise ?

Pour le délégué, le constat est souvent le même : « Les chefs d'entreprises, les commerçants ou les artisans ont souvent "le nez dans le guidon". Ils ne voient pas toujours les problèmes survenir, alors qu'il existe des solutions pour éviter la liquidation judiciaire car les accompagner au tribunal de commerce, ce n'est pas une partie de plaisir. »

L'association Égée part d'un postulat : « Il vaut mieux prévenir que guérir et les conseillers



Catherine Dupont, déléguée à l'Économie ; Jean-Michel Fauconnier, délégué d'Égée ; Gil Avérous, président de l'Agglomération.

bénévoles d'Égée, qui interviennent gratuitement, conseillent le chef d'entreprise en toute confidentialité, sans se substituer à lui. »

Jean-Louis Tixier et Jacky Barbaud, bénévoles d'Égée, rappellent la difficulté majeure : l'anticipation des difficultés : « Nous avons le feu vert de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du

travail et de l'emploi (Directe) pour le financement de ce programme 2017. Un site de prévention dédié a été créé : commentvamonentreprise.fr ». Aussi Jean-Louis Tixier invite les dirigeants à réaliser un bilan de leur société « simple, gratuit et anonyme. » Il souhaite également que les banques, les comptables et l'Urssaf aient un rôle de donneurs d'alerte.

Égée, reconnue d'utilité publique depuis 2013, intervient dans trois domaines : l'éducation, l'emploi et l'entreprise. « Nous traitons entre 30 et 35 dossiers par an », précise Jean-Michel Fauconnier.

Jacky Courtin

Contact : tél. 06.23.72.98.87 ; www.commentvamonentreprise.fr.